



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des gynécologues médicaux

Question écrite n° 18125

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le nombre de gynécologues médicaux. La gynécologie médicale assure la prise en charge des femmes tout au long de leur vie. Les gynécologues médicaux assurent notamment la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse (IVG). Alors que ce droit a été récemment constitutionnalisé, il apparaît que les gynécologues médicaux font face à de nombreuses difficultés dans l'exercice de leur métier. Du fait de la fermeture de nombreux centres IVG et d'un nombre de poste d'interne insuffisant, onze départements ne disposent à ce jour d'aucun gynécologue médical. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer son plan d'action en faveur des gynécologues médicaux afin d'assurer, sur l'ensemble du territoire, la possibilité de recourir à une interruption volontaire de grossesse.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Royer-Perreaut](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18125

Rubrique : Interruption volontaire de grossesse

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4197

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)